

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 mai 2020

DEPARTEMENT **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
LOIR ET CHER **DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du 29 mai 2020

MAIRIE

CHISSAY EN TOURAINE

41051

L'an deux mil vingt, le 29 mai, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la salle Kléberte AGOSTINELLI, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22/05/2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. MARTIN Pierre, Mme ARNOU Véronique, M. BOYER Hervé, Mme BREUZIN Séverine, Mme CHABOT Aurore, Mme GERBERON Claudette, M. ROULET Alain, Mme RUZE Hélène, M. VILLAIN Anthony, Mme GAULT Odile.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS:

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Secrétaire de séance : Mme CHABOT Aurore.

1.Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020.

Amendement au CR : remarque de Mme Gault Odile : lors de l'élection du maire, sur un bulletin était mentionné uniquement « Philippe » sans nom de famille, mais cela n'a pas fait objection au vote. M. Le maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la

réunion du 25-05-2020 avec la remarque Mme Gault.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

Décide l'approbation du CR de la séance du 25 mai 2020.

2. Nombre de commissions constituées.

Monsieur le Maire, fait connaître à son assemblée que lors du planning de travail il a été décidé de créer 11 commissions constituées.

Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur le nombre de commissions. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

-Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de créer 11 commissions

ARTICLE 1 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

3. Constitution des Commissions Municipales.

Il a été procédé à la constitution des commissions municipales conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Titulaires :

SCHILLEWAERT Bernard

BOISSÉ Michel

RAGOT Josselin

Suppléants :

GANGNEUX Maurice

CHARRIER Alain

CHRÉTIEN Jean Luc

GUIRAUD Daniel
VERRIER Jean Paul (bois)
PLAUD Jean-Michel (extérieur)

MICHELET Edgar
DANGÉ Jacques (bois)
CHIDAINÉ François (extérieur)

Commission d'appel d'offre :

Titulaires :

Président : PLASSAIS Philippe
M. MARTIN Pierre
M. VERRIER Julien

Suppléants :

M. VILLAIN Anthony
Mme ARNOU Véronique
M. ROULET Alain

Commission des affaires scolaires :

Vice-Président : M.PELLÉ Gilles

Membres :

M. BOYER Jean-Hervé
Mme DORNE Laurence

Membres extérieurs :

Mme LAVRIEUX Nadine

Commission personnel, hygiène et sécurité :

Vice-Président : Richard PLAUT-AUBRY

Membres :

Mme DORNE Laurence
M. VERRIER Julien
Mme GAULT Odile
M. VILLAIN Anthony
M. PELLÉ Gilles

Membre extérieur uniquement sur la partie hygiène et sécurité : M. TROCHERIE Benoît

Commission finances :

Vice-Président : Laurence DORNE

Membres :

M. PELLÉ Gilles

Mme GAULT Odile

M. PLAUT-AUBRY Richard

M. VILLAIN Anthony

M. VERRIER Julien

Mme ARNOU Véronique

Mme RUZE Hélène

Mme CHABOT Aurore

Commission voirie, réseaux, sécurité routière :

Vice-Président : Julien VERRIER

Membres :

M. VILLAIN Anthony

M. BOYER Jean-Hervé

M. MARTIN Pierre

M. PELLE Gilles

Mme CHABOT Aurore

Membre extérieur :

M. RETIF Philippe

Bâtiments, sureté, écologie :

Vice-Président : Richard PLAUT-AUBRY

Membres :

M. VERRIER Julien

M. VILLAIN Anthony

Mme CHABOT Aurore

M. PELLE Gilles

M. MARTIN Pierre

Membres extérieurs :

M. GUIRAUD Daniel

M. RETIF Philippe

Jeunesse, sports, culture, vie associative, tourisme

Vice-Président : Julien VERRIER

Membres :

Mme GERBERON Claudette

M. MARTIN Pierre

M. VILLAIN Anthony

Mme RUZE Hélène

Mme CHABOT Aurore

M. BOYER Jean-Hervé

M. PELLÉ Gilles

Membre extérieur :

M. TROCHERIE Benoît

M. ARNOULT Lionel

Mme GRESLE Marie-Thérèse

Communication, fêtes et cérémonies

Vice-Président : Gilles PELLÉ

Membres :

Mme CHABOT Aurore

Mme BREUZIN Séverine

Mme ARNOU Véronique

M. ROULET Alain

Membres extérieurs :

Mme GRESLE Marie-Thérèse

Mme AUGER-AILLET Cécile

Affaires agricoles :

Vice-Président : Julien VERRIER

Membre :

Mme BREUZIN Séverine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Entérine les propositions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 1 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4. Désignation des membres du C.C.A.S.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 à L 123-9,

Vu le décret n° 2000-06 du 4 janvier 2000

Vu le décret n° 95-562 DU 6 MAI 1995, notamment son article 7

Considérant que le C.C.A.S. a pour finalité d'apporter des secours

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer par délibération le nombre total des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Après avis favorable du bureau en date du 29 mai 2020.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

ARTICLE 1^{er} : De fixer à 8 le nombre total des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

ARTICLE 2 : Les membres proposés sont :

CONSEIL :

- M. PELLÉ Gilles.
- Mme DORNE Laurence.
- Mme BREUZIN Séverine.
- M. ROULET Alain.

HORS CONSEIL :

- M. LOGRON Stéphane.
- Mme BOILEAU Martine.
- Mme BOURDAIS Laure.
- M. PLAUT-AUBRY Maël.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur ce dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre:0

Abstention : 0

Entérine la liste des membres proposée ci-dessus

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 4. Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

5. Désignation du représentant auprès de l'ATD (Agence Technique Départementale)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités territoriales qui dispose : Le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique.

Vu la nécessité de désigner un représentant à l'ATD 41 :

Représentant proposé :

- M. VERRIER Julien.

M. Pierre Martin demande à ce que la commission voirie soit convoquée pour participer à la visite sur le terrain du représentant de l'agent technique départemental.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte le membre du conseil municipal proposé.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 4. Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

6. Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2021.

Vu l'arrêté pris par la Préfecture de Loir-et-Cher portant répartition de la liste annuelle des jurés d'assises 2021 ;

Vu les modalités des tirages au sort cités sur l'annexe 4 ci-joint ;

Vu les listes générales des électeurs ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Etablit la liste préparatoire comme suit :

- 660 M. RAGOT Thierry
- 283 Mme CATON Betty
- 467 M. LEBLANC François

QUESTIONS DIVERSES

1 - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la route touristique de la vallée du Cher

Titulaire : M. ROULET Alain

Suppléant : M. PELLE Gilles

2 - travaux au carrefour :

Les feux seront synchronisés mardi 02-06-2020, il ne restera plus que les espaces verts à faire à l'automne.

Reste un peu de résine à faire rue du Château.

Concernant les odeurs : au niveau des tampons, moins d'odeurs ont été constatées ces derniers jours.

Lors de la réception des travaux prévue le mercredi 11-06-2020 : une réserve sera mise concernant ce point.

3 – le camion a été acheté – son achat sera prévu au budget et fera l'objet d'une délibération,

4 - SIAEP : dernière réunion a eu lieu mardi dernier – Richard donne des informations principales concernant cette réunion. Notamment sur le projet d'interconnexion avec le réseau de Montrichard.

5 - Piscine : la communauté de commune a décidé de ne pas rouvrir les piscines (Contres – Faverolles) – la date de réouverture est donc repoussée et non connue à ce jour – Par ailleurs, il y a aussi de gros travaux à prévoir à la piscine de Faverolles, elle sera à nouveau fermée par la suite.

Fin de séance.

Fait le 03 juin 2020

Le Maire

Philippe PLASSAIS